

BUREAUX : RUE NIZIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne RECLAMES : 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez les bureaux du journal, rue Nizin, 1 ; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée ; A Paris, chez M. Havaux, Laffitte-Bullier, 4, Cite place de la Bourse, 8 ; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02, Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

ROUBAIX, 21 DÉCEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

Le conflit entre M. Magne et la Commission des finances va enfin être soumis à l'Assemblée. — L'honorable M. Benoist-d'Azy rapporteur de la commission a fait distribuer hier son travail aux députés. Le courrier de ce matin nous en apporte un exemplaire.

Les impôts nouveaux dont le ministère des finances demande l'établissement se résument à peu près aux suivants :

- 1° Ajouter 5 % du principal à tous les impôts déjà soumis à un décime, excepté les droits du timbre, de greffe et de quelques autres ;
- 2° Elever de 4 % le droit actuel sur les sucres ;
- 3° Porter l'impôt du sel de son impôt actuel (à 10 fr. par 100 kilos) à 13 fr. par 100 kilos ;
- 4° Prélever un impôt de 10 fr. par 100 kilos sur les sels qui servent à la fabrication de la soude ;
- 5° Augmenter de moitié le droit d'enregistrement des actes extra-judiciaires ;
- 6° Doubler aussi le taux du timbre des effets de commerce et y soumettre également les chèques et tous les mandats non négociables ;
- 7° Percevoir 0 fr. 50 c. de droit sur tous les acquits à caution et passavants ;
- 8° Augmentation proportionnellement à la population du droit d'entrée des vins et cidres dans les villes ; (A Paris, cette taxe, dite de remplacement, serait fixée à 9 fr. 50 l'hectolitre pour les vins en cercles, 16 fr. pour les vins en bouteille, et 4 fr. 75 pour les cidres) ;
- 9° Un droit semblable serait établi sur les huiles autres que les huiles minérales ;
- 10° Les huiles de schiste et de pétrole subiraient une augmentation de droit dans la proportion de 15 % ;
- 11° L'Acide stéarique à l'état de bougie paierait 25 par 100 kilos.

12° L'Etat préleverait un droit de 5 0/0 sur le prix des transports à petite vitesse que les Compagnies de chemins de fer perçoivent sur les particuliers.

13° Enfin toute lettre que la poste serait obligée de réexpédier faute d'avoir trouvé le destinataire à sa première adresse serait frappée d'un impôt dit de réexpédition.

Nous avons cru devoir mêler sous les yeux de nos lecteurs les moindres détails du système économique inauguré par le nouveau ministère.

On le voit M. Magne s'attache à faire combler les vides de notre budget par les impôts de consommation plutôt que par l'impôt foncier.

Assurément nous l'approuvons d'épargner le propriétaire du sol qui supporte déjà de si lourdes charges ; toutefois nous aurions désiré voir porter les augmentations de taxe sur les matières qui ne constituent pas l'usage habituel de la classe laborieuse.

Augmenter l'impôt sur l'entrée des vins, les huiles de schiste et de pétrole, le

la bougie, le sel, c'est poursuivre le peuple dans sa petite consommation journalière, celle qui revient le plus cher.

On sait combien la cherté du vin et l'entrée de Paris a secondé la falsification de ce liquide et entravé la source de richesse que pourraient y trouver les pays vinicoles.

Peut-être eût-il été sage d'épargner les objets de première consommation. Peut-être aussi y a-t-il quelque imprudence à surtaxer les effets de Commerce dont la circulation constitue la principale source de la richesse publique, le crédit.

Nous ne sommes pas surpris que la Commission des finances ait éprouvé une répugnance invincible à appuyer d'une manière absolue ce système économique. Les délibérations publiques éclairciront ces délicats problèmes.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 20 décembre.

On a répandu aujourd'hui à la bourse le bruit de la mort de Guillaume 1^{er}. Il est âgé de 73 ans et, depuis la fin de la guerre, est resté malade. Il n'y a donc rien d'in vraisemblable dans cette nouvelle. Elle a fait monter la bourse, je ne sais trop pourquoi, car il est probable que, pendant quelques temps, du moins, il n'y aura rien de changé dans la politique de la Prusse. Les diplomates qui vivent en Allemagne prétendent que ce pays est à la veille d'un 89, mais d'un 89 dont les principes nouveaux seraient les théories sociales les plus dangereuses. Le prince Bismarck pousse en ce sens, et c'est le même esprit révolutionnaire qui le dirige dans son odieuse persécution contre les institutions catholiques. Le prince héritier, pour d'autres raisons, et sans bien comprendre le danger de cette politique, paraît disposé à la suivre.

Depuis la condamnation du maréchal Bazaine, on remarque un redoublement d'agitation et d'irritation dans les salons bonapartistes. Ils prétendent que cette condamnation est un acte exclusivement politique, concerté entre les orléanistes et les républicains. Ces bonapartistes tiennent le langage le plus violent contre le duc d'Aumale et le menacent des rigueurs du jour où l'empire reviendra. Ils sont enchantés des élections radicales, parce qu'ils espèrent que les intérêts conservateurs effrayés se jetteront de nouveau dans les bras d'un Napoléon. On fixe déjà la date du mois de mars prochain, mais quand de pareils événements sont annoncés d'avance, ils échouent.

Les chefs de la gauche, à la suite d'une réunion tenue chez M. Thiers, ont décidé de combattre à outrance le projet de loi des maires, la proposition pour l'ajournement des élections partielles et toutes les modifications du suffrage universel.

Il faut nous attendre, pour le commencement de l'année 1874, à des luttes très-ardentes ; cette situation rappelle beaucoup celle qui a précédé le coup d'Etat de 1851.

En attendant, nous allons entrer dans la période de calme qui se produit ordinairement pendant les dernières semaines de la fin de l'année.

LETTRÉ DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 20 décembre 1873.

La sous-commission chargée de l'organisation des pouvoirs publics, s'est réunie aujourd'hui pour entendre la lecture d'un travail préparé par M. de Chambrun, et les critiques de M. Cézanne.

Cette commission persiste à se distinguer par la lenteur de ses travaux. On ajoute que le gouvernement ne serait pas non plus très-désireux de voir hâter la rédaction de la loi organique municipale.

Il demanderait même à détacher de cette loi ce qui concerne l'électorat seulement, pour le soumettre aux études du conseil d'Etat, et à laisser au reste de la loi le temps de mûrir dans les débats de la Commission de décentralisation.

Cette nouvelle est reçue avec déplaisir par un certain nombre de nos amis qui persistent à n'appuyer la loi sur les maires qu'à la condition qu'elle sera prochainement suivie d'une loi organique.

Cette question a fait particulièrement l'objet des conversations de nos amis dans la réunion qu'ils ont tenue hier soir au local des Cheval-légers.

La chambre a attendu aujourd'hui le rapport de M. Ducarre sur l'élection du général Saussier. — Il va sans dire que ce rapport ne pouvait entrer dans le détail des tripartites qui ont désolé cette élection.

Il se contente d'en préciser les faits généraux, de blâmer les membres des deux comités opposés et surtout de constater que ces manoeuvres n'ont pas eu d'effet sensible sur l'élection.

La chambre a été unanime pour appuyer une pareille conclusion. — En fait les deux groupes persistent à s'accuser avec une animosité unanime. — La gauche surtout, en s'appuyant sur les affirmations de M. Argenet lui-même que M. le baron Eschasséaux avait formellement donné à son comité l'ordre d'afficher sa dépeche. — Le parti bonapartiste n'est pas moins énergique dans ses précisions contre le comité républicain.

Entre bonapartistes et républicains comme entre Corsaires ne voyons pas de raisons pour mettre fin au débat. — Des deux côtés, l'opinion y puisera une précieuse leçon d'honnêteté politique.

La Patrie prétend qu'il se signe en ce moment une proposition tendant à demander la suppression de l'indemnité accordée aux députés. Hier, dit-elle, les promoteurs de l'idée avaient déjà réuni un peu plus de cent signatures appartenant toutes à la droite et quelques-unes au centre droit. Lorsque l'on aura rassemblé un nombre double, la proposition sera déposée sur le bureau de l'Assemblée.

En vue de la nouvelle loi sur la presse, dont on continue de s'occuper très-activement aux Ministères de la justice et de l'intérieur, les renseignements les plus circonstanciés ont été demandés aux préfets touchant les journaux de leurs départements.

Dans une réunion qui a eu lieu, hier, chez M. le duc de Larochevoucauld-Bisaccia, l'extrême droite a décidé de se rallier pleinement au projet de loi municipale de la majorité de la Commission. MM. de Belcastel, de Lorgeril et de Larochevoucauld, ont pris la parole et l'amendement de M. Lucien Brun a été abandonné à la presque unanimité des voix.

La Commission de décentralisation se réunira lundi.

La majorité est décidée à faire représenter largement ses intérêts dans le projet de loi. Elle poussera à l'achèvement de la loi municipale pour qu'elle puisse venir devant la Chambre immédiatement après la loi des maires.

La Sous-Commission des lois constitutionnelles a entendu MM. de Chambrun et Cézanne développant leurs projets sur l'organisation des pouvoirs publics.

Toute difficulté est levée relativement à la direction de l'Opéra, M. Halanzier ayant envoyé sa démission de directeur de l'Opéra.

Le délai pour la reconstitution des actes de l'état-civil brlés pendant la Commune expire le 1^{er} janvier 1874, mais va sans doute être prolongé. On évalue à plus de 500,000 le nombre des actes rétablis depuis deux ans et on assure qu'il en faudrait reconstituer encore à peu près autant pour que l'état-civil parisien fût remis au complet.

Les candidats inscrits jusqu'à ce jour pour les trois fauteuils vacants à l'Académie française, sont au nombre de neuf : MM. J. J. Weiss, Anatole de Ségur, Cars, Taine, Alexandre Dumas, Paul Féval, Belmontet, Gaston Boissier et Mézière. On parle aussi de MM. John Lemoine, Edmond About, Mary Lafon et Beulé ; mais ces dernières candidatures n'ont pas encore été présentées officiellement.

Nous trouvons dans le Français les explications suivantes sur le mouvement préfectoral publié hier : « On remarquera que, dans ce mouvement, cinq préfets quittent leur poste sans être, pour le moment, remplacés ailleurs. Ce sont MM. Séguier, de Bardounet, Tirinan, d'Ideville et Mahias. La situation de ces diverses personnes n'est pas la même. M. Séguier se retire volontairement, dans les conditions que nous avons indiquées l'autre jour. M. de Bardounet avait dépassé la limite d'âge. MM. Tirinan et d'Ideville seront, dit le décret, « appelés à d'autres fonctions. » Il s'était produit, paraît-il, des difficultés entre M. d'Ideville et le gouverneur général de l'Algérie. Le seul sous-préfet éloigné de l'administration est M. Bigot, sous-préfet d'Etampes.

D'après la République Française, les détenus politiques à la maison centrale de Nîmes ont adressé au président une lettre dans laquelle ils lui demandent d'être transférés dans une prison spécialement affectée aux condamnés de leur catégorie. Si cela est impossible, ils demandent au moins qu'on remette en vigueur l'arrêt d'avril 1872, qu'on leur épargne une promesse cruelle, qu'on ne leur impose pas l'horrible livrée des maisons centrales.

On écrit de Besançon :

Hier a eu lieu dans la grande salle du palais de justice la séance annuelle de la société d'émulation. Le duc d'Aumale et le Préfet assistaient à la séance où l'affluence a été nombreuse.

« Au moment de l'entrée du Prince, toute l'assistance s'est levée et l'a reçu avec des vifs applaudissements.

« Le banquet se composait de 140 couverts. Parmi les assistants, le duc d'Aumale, le Préfet, le Maire, les délégués de la Société d'Emulation du Jura, Haute-Saône, Aube et Neufchâtel. Plusieurs discours ont été prononcés. Le président de la Société a porté un toast au duc d'Aumale. Le secrétaire Castan a bu à la santé des délégués étrangers. La réunion a été très cordiale. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. DE GOUTARD, VICE-PRÉSIDENCE.

Séance du 20 décembre

Le procès-verbal est adopté après quelques rectifications.

M. DUCARRE dépose le rapport sur l'élection du général Saussier, dans l'Aube. Le rapport conclut à la validation de l'élection.

Cette conclusion est mise aux voix et adoptée.

L'Assemblée reprend la discussion du budget du ministère des finances.

Sur le chapitre 35 (personnel), M. F. Rive demande une réduction de 20,000 fr. L'orateur déclare s'étonner de la progression croissante du nombre des fonctionnaires.

M. CHESNELONG, rapporteur, et MM. Léon Say et Lefebvre combattent cet amendement qui est mis aux voix et adopté.

Le chapitre 35 est adopté.

Sur le chap. 36 (matériel), M. Tirard présente deux amendements qu'il modifie successivement.

La troisième proposition de M. Tirard, tendant à une réduction de 500,000 f. est prise en considération.

M. DE SOUBEYRAN demande que la question de l'étalon monétaire ne soit pas résolue sans une décision de l'Assemblée.

M. LEBREUX, sous-secrétaire d'Etat, répond que la décision de l'Assemblée sera réservée.

Les articles 37 à 45 sont adoptés.

Sur le chapitre 40 (traitements des receveurs des finances), M. Hervé demande une réduction de 150,000 fr.

Cette amendement, combattu par M. Chesnelong, rapporteur, est mis aux voix et rejeté.

Les articles 46 à 50 sont adoptés.

Sur le chapitre 51, M. Raoul Duval demande le rétablissement des perceptions supprimées.

Aucune décision n'est prise relativement à l'amendement Raoul Duval demandant le rétablissement des perceptions dans les villes où elles ont été supprimées.

La discussion continuera lundi.

Ce n'est pas un conte, c'est de l'histoire

Un fait bien pénible, et qui serait presque inexplicable, si l'on ne connaissait ce dont est capable l'esprit de secte anti-catholique, vient de se produire à Orléans.

Le 16 décembre, un service solennel a été célébré dans la cathédrale pour les victimes de Patay et de Loigny. C'est le comité de secours aux blessés du Loiret qui avait organisé cette cé-

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 22 DÉCEMBRE 1873

LE

Mariage du Trésorier

par M^{lle} Claire de Chandeneux.

XV

Nommé trésorier du 23^e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Vincennes, il s'en réjouit dans la générosité de son âme, car la solde de Paris lui permettait d'offrir à la triste Albertine des soins recherchés et des douceurs coûteuses que sa santé compromise réclamait impérieusement.

Les secousses qu'elle avait subies, la misère qu'elle avait affrontée avaient développé en elles les germes d'une maladie de poitrine dont elle étudiait, sans se plaindre, les progrès incessants.

A l'enfant, il fallait la campagne, l'espace, la liberté. Georges installa la mère et le fils dans un pavillon de Saint-Mandé, à portée de sa présence, de sa protection, de son admirable dé-

voûment, aussi grand après qu'avant la fièvre ; il entourait Albertine des soins les plus attentifs, de l'oubli le plus généreux. Les meilleurs médecins spécialistes de Paris la visitaient. Sa retraite était ornée de tous les jolis riens intimes qui pouvaient embellir sa réclusion. Elle vivait paisible, ignorée, entre les caresses de son enfant, l'amour de son frère et les fleurs de son jardin.

Et pourtant elle ne guérissait pas. C'est que la plaie était profonde, le remords toujours vivant dans ce cœur tendre, qu'une passion trahie avait brutalement brisé.

N'eût été le petit ange qui devait porter le poids de la faute maternelle, elle eût supplié Georges de la laisser mourir de sa douleur. Pour le pauvre innocent, elle essayait de vivre.

Elle ne soupçonnait pas, du reste, tant elle croyait son existence bien marée, qu'elle pût être un obstacle à l'avenir de son frère, dont la délicatesse infinie écartait soigneusement toute supposition de cette nature. Il se disait heureux, elle le croyait à peu près, gardant l'espoir qu'une femme aimante, bonne et belle récompenserait un jour ce noble cœur de tout son dévouement.

L'apparition de Valérie au seuil du pavillon, l'amère réflexion échappée au désespoir de Georges furent pour la pauvre femme un jet de lumière foudroyant.

Elle comprit que coupable, inutile, perdue, elle s'attachait encore comme

une fatalité vivante à celui qui l'avait retirée de l'abîme.

Elle comprit que, plutôt que d'avouer le déshonneur de son nom, la flétrissure de sa sœur, il se condamnait à l'isolement, à la privation de la famille.

— Dieu me permettra de mourir bientôt pour le rendre libre ! se dit-elle avec une joie sombre.

Mais, ses yeux étant tombés sur le petit Georges, qui jouait au milieu des fleurs, la pauvre jeune mère éclata en sanglots et laissa la maladie faire son œuvre sans lui opposer désormais d'autre obstacle qu'une pieuse résignation.

Lorsqu'elle eut achevé ce douloureux récit, Albertine laissa retomber sur l'oreiller sa tête livide ; cet effort, si pénible pour son orgueil et sa droiture, avait épuisé le peu qui lui restait de force.

Valérie, bien pâle aussi, qui venait d'entrevoir des séductions et des chutes inconnues à son innocence chercha la main de la mourante.

— Vous avez assez souffert comme femme, comme sœur, comme mère, dit-elle, Dieu vous doit un peu de bonheur.

Albertine eut un regard effrayé.

— Du bonheur ! répéta-t-elle. Et qu'en ferais-je ? Je ne veux que mourir avec l'assurance de savoir mon fils de Georges... et Georges aimé de Valérie.

Valérie fit un geste ; mais Albertine qui sentait la vie s'échapper de sa poitrine comme l'eau d'une source à

repoussa doucement sa main.

— Aimez-le, dit-elle d'un ton suppliant, aimez-le pour tout l'amour qu'il vous a gardé en se sacrifiant au plus héroïque point d'honneur fraternel.

— Mademoiselle ! au nom du ciel !...

— Oui, oui, je le sais, je renverse toutes les lois reçues, toutes les conventions, en vous appelant à mon chevet, pour vous demander miséricorde et pitié en faveur de celui dont j'ai entraîné la ruine.

— Oh ! que n'a-t-il parlé ? exclama involontairement Mlle de Gilmérin.

Albertine se souleva, les mains jointes.

— Comprenez-le, devinez-le. Pouvait-il vous offrir, à vous si pure, ce nom de Maucler que j'avais flétri ? Entraîné par sa passion pour vous, il m'avait oublié, le malheureux !... Quand il s'éveilla de son extase, dites, dites, pouvait-il faire autre chose que vous fuir ?

— Mon Dieu ! mon Dieu ! soupira Valérie dont l'émotion brisait la voix.

— Aimez-le ! aimez-le ! vous dis-je, répétait la mourante ; on ne refuse jamais à ceux qui demain ne pourront plus rien demander.

La porte s'ouvrit avec précaution, et Georges de Maucler parut son petit visage en larmes. En apercevant Valérie, il se précipita vers elle, et se pencha sur son visage.

— Valérie ! Valérie ! dit-il, comme l'eau d'une source à

— Vous avez parlé ? répéta-t-il, des lèvres, cette fois, mais avec quel accent !

— J'ai parlé, dit la jeune femme avec une énergie factice, parce que j'ai le droit et le devoir de vous rendre heureux malgré vous.

Le trésorier se retourna vers Valérie et la salua avec un indigne respect :

— Pardonnez-moi, mademoiselle, dit-il fièrement ; sa tendresse l'égarait sans atténuer ses torts personnels à votre égard. Daignez croire, toutefois, que je ne varie dans aucun de mes sentiments, quelque contradictoires qu'ils paraissent, pas plus avant cette démarche qu'après le généreux mouvement qui, je le devine, a dû vous conduire ici.

Mlle Gilmérin ne releva pas les yeux qu'elle tenait fixés dans l'espace. Sa physionomie s'était immobilisée comme en face d'une vision stupéfiante, tandis que ses mains croisées étaient agitées d'un faible tremblement.

Que se passait-il dans le cœur de la jeune fille sans mère qui savait mieux sentir que juger.

On n'entendait dans cette funèbre chambre que la respiration sifflante de la malade. L'enfant lui-même se taisait, intimidé.

Tout à coup, on vit un peu de sang remonter aux joues de Valérie ; ses traits s'éclaircirent et ses yeux adoucis allèrent chercher dans le regard de son frère un rayon de lumière.

— Valérie ! Valérie ! dit-il, comme l'eau d'une source à

— Valérie ! Valérie ! dit-il, comme l'eau d'une source à

— Valérie ! Valérie ! dit-il, comme l'eau d'une source à